LETTRE

DE M. MIRABEAU L'AINÉ,

A M. MONTESQUIOU,

Sur la fabrication des assignats-monnoie.

LETTRE

DE M. MIRABEAU L'AÎNÉ,

A M. MONTESQUIOU,

Sur la fabrication des Assignats - monnoie.

Nous avons été contraires en fait, mon cher collègue, sur la dépense de la fabrication des assignats. J'ai exposé à l'assemblée les bruits publics à cet égard pour provoquer les éclaircissemens du comité des finances. En qualité de rapporteur de ce comité, vous avez dû donner ces éclaircissemens; je vais démontrer, moi, qui, étranger au comité des finances, avois en quelque sorte le droit de me tromper, et qui cependant ai voulu vérifier mes assertions et vos calculs; je vais démontrer que vous êtes tombé dans quelques erreurs assez graves, en discutant mes doutes. Vous en conclurez sans doute, et c'est tout ce que je me propose, que vous devez stimuler la surveillance du comité, et rappeler

votre propre attention sur les détails de la fabrication des assignats.

Vous conviendrez, facilement mon cher collègue, qu'entre les obligations que nous avons à remplir, celle de l'économie dans les dépenses, est de la plus haute importance ; qu'ayant frappé sans nul ménagement sur ceux qui s'enrichissoient aux dépens du revenu public sous l'ancien régime, cette sévérité, si nécessaire à la nation, doit être inflexible dans le nouveau.

Vous conviendrez également que l'expédient des assignats-monnoie doit être dirigé avec beaucoup d'exactitude et de sagesse pour procurer un grand soulagement aux finances ; que nous avons beaucoup à apprendre sur cet objet, et que débuter dans cette carrière par consentir à des frais inutiles ou exagérés dans la fabrication même des assignats, annonceroit une insouciance d'assez mauvais augure.

Ces réflexions avoient déterminé les recherches dont j'ai soumis le résultat dans la séance du 8 de ce mois.

Après avoir montré que l'embellissement des assignats est une dépense inutile, absolument propre à rendre la contrefaction plus facile ; j'ai dit *que l'on assuroit* que chacun de

ces assignats coûtoit 10 sols. Ce n'étoit pas une affirmation, mais un rapport public, et un acheminement à la proposition de faire fabriquer les nouveaux assignats pour moins du tiers de cette dépense. Vous avez soutenu non-seulement que j'ai été trompé sur les détails qui justifient cette proposition, mais encore que j'avois été induit à d'absurdes exagérations.

Eh bien ! mon cher collègue, vous allez voir, non-seulement que mes observations méritent plus de confiance que les vôtres, mais que le comité des finances ne peut pas se dispenser de faire servir mes propositions tout au moins au but d'épargner un argent dont nous préparerons d'autant mieux un emploi libéral, que nous en serons maintenant très-avares.

Suivant le journal des débats et décrets (1), car j'étois absent lorsque vous vous êtes réunis contre mes assertions ; vous avez dit : „ que vous » veniez de recevoir les comptes arrêtés entre » M. Saint-Aubin et les commissaires nommés » pour la fabrication des assignats, relative- » ment à cette même fabrication ; que le » Traité Général *étoit de 96 mille livres*, sur

(1) N°. 463 p. 12.

» quoi M. Saint-Aubin, ayant donné 50 mille
» livres *au graveur*, il lui est resté *46 mille livres*
» *pour les frais de planches et l'établissement*;
» qu'en comptant 6 mille livres de faux-frais,
» il restoit 40 mille livres qui ont dû être
» employées à la confection des 360 planches,
» d'où il résulte que chacune d'elles revient
» à-peu-près à 130 livres, au lieu de 1200 liv.
» qu'avoit dit M. Mirabeau, et que par tant,
» le prix de chaque assignat est de 18 à
» 20 deniers (1).

Dans la bouche d'un membre du comité des finances, présidant ce comité, lors du marché que vous rapportez, et chargé personnellement de la confection des assignats-monnoie; dans votre bouche, en un mot, mon cher collègue, ce rapport devoit être concluant, car il résultoit d'un traité, et quel traité? UN TRAITÉ GÉNÉRAL!

Pourquoi faut-il que le lendemain, M. la Blache, membre comme vous du comité des finances, vous ait désavoué dans l'assemblée nationale? Pourquoi faut-il qu'il ait produit un compte, duquel il résulte que les assignats

---

(1) Extrait littéralement du journal des débats et décrets, p. 12, n. 463.

monnoie, coûtent, au lieu d'un sol 8 deniers, 4 sols et deux cinquièmes de denier ? Enfin, pourquoi faut-il que le compte même de M. la Blache présente des omissions qui pourroient bien rapprocher le prix des assignats beaucoup plus de 10 sols que de quatre ? Et dites-moi, je vous prie, ces contradictions ne demandent-elles pas quelques nouveaux éclaircissemens ?

Voici le rapport de M. la Blache (1) :

Achat de papier à la manufacture de Montargis.	82,000 liv.
Frais d'impression (2). . .	36,000 liv.
Gravure.	96,000 liv.
Points et poinçons. . . .	28,000 liv.
	242,000 liv.

(1) Extrait du journal intitulé : *Assemblée Nationale* no. 431.

(2) Remarquez qu'ici se trouve la preuve de mon assertion, que l'on donne à l'imprimeur 6 livres du cent par planche; car les décrets ordonnent la fabrication de 1,200,000 d'assignats, faisant six cens mille planches ; au reste, je sais que le sieur Has n'a par son marché que j'ai lu que 4 liv. du cent; mais je sais aussi que les 40 sols excédens ne sont pas perdus pour tout le monde

Soit quatre sols deux cinquièmes de denier pour chaque assignat.

Ce compte porte 96,000 liv. pour frais de gravure, et vous avez dit que cette somme étoit celle du TRAITÉ GÉNÉRAL avec M. Saint-Aubin, pour la fabrication des assignats. Or, vous vous êtes trompé au moins de 146,000 l. Il y a plus, ces 96,000 liv. ne sont pas même un *traité général* pour la gravure ; les points et poinçons en font partie, et coûtent 28,000 liv. en sus des 96,000 liv.

Voilà de singulières erreurs : mais nous autres ci-devant gens de qualité, nous avions coutume de dire *que nous n'entendions pas les affaires.*

Je poursuis.

Dans le partage que vous avez fait des 96,000 livres, 50 mille livres payoient la gravure, restoit 46 mille, dont 40 mille pour les frais de planches et d'établissement, et six pour les faux-frais.

Comment n'avez-vous pas vu qu'un compte où le cuivre de 360 planches est porté à 40,000 livres, fait revenir la planche à 111 livres 12 sols ; tandis que le cuivre en coûte au plus 9 livres ? Depuis quand le métal d'une

taille-douce coûte-t-il autant que sa gravure assez compliquée ?

Suivant vous, une planche n'a dû coûter de gravure que 130 livres ; et suivant le compte de M. la Blache, elle a dû coûter 344 livres 8 sous 10 deniers ; accordez-vous, messieurs, sur ce fait comme sur tant d'autres : accordez-vous sur-tout, 1°. sur une fabrication d'assignats qui, sous tous les rapports, soit irréprochable.

2°. Sur une police dans cette fabrication, tellement sévère, exacte et sûre, qu'en publiant ses mesures elle aille au devant des perfides insinuations des malveillans, et affermisse d'autant mieux la confiance que les assignats méritent.

3°. Sur les établissemens de comptabilité trop longtems retardés : ils sont d'autant plus nécessaires, que nous nous sommes mis au régime des assignats-monnoie, que le chef du pouvoir exécutif est inviolable, et qu'il faut assurer à la nation une responsabilité personnelle, dont ses représentans puissent être juges, dans tous les cas, avec la plus grande facilité.

4°. Sur cette vérité : qu'après L'OBSERVATION EXACTE DE LA JUSTICE, DONT UNE NATION LIBRE NE PEUT SE DISPENSER EN AUCUN CAS, la dette

publique a bien plus besoin d'une manutention intelligente, et soumise à de décrets conformes aux tems, que de ces décrets prématurés et absolus où l'on préjuge ce que l'on ne peut pas connoître, et où l'on semble vouloir enchaîner les évènemens. Daignez donc vous accorder sur un établissement destiné spécialement à la dette publique; établissement qui, toujours sous les yeux des représentans de la nation, puisse convertir cette partie de l'administration en une économie, je dirai presque journalière, propre à élever, à maintenir le crédit national; car, soit qu'on en use, soit qu'on n'en use pas, ce crédit doit être indestructible comme la nation même; une nation agricole peut moins qu'un autre, peut-être, se passer du plus grand crédit : il modère mieux que toute autre mesure l'intérêt de l'argent, et le bas intérêt est le plus sûr comme le meilleur encouragement de l'agriculture.

Cet établissement est aussi devenu plus nécessaire dans le régime des assignats; l'assemblée nationale a décrété qu'il n'en seroit jamais émis pour plus de 1200 millions. Or, la somme d'assignats que la circulation peut supporter, n'est connue de personne; personne

n'est en état d'établir les calculs qui la dévoileroient. C'est une affaire d'administration, et non de loi ; et l'institution que je desire nous en apprendra plus chaque jour, que toutes les hypothèses qui ont donné lieu à ce décret.

5°. Accordez-vous enfin, messieurs, sur vos projets de décrets en finance, en sorte qu'ils présentent un enchaînement propre à les affermir, et non des dispositions anticipées, dont le moindre inconvénient est de mettre des disparates entre les fonctions et les salaires, et des contradictions entre les besoins et les ressources.

Et puisque l'administration de nos finances peut être enfin débarrassée de cette mortelle inaction, où je ne sais quel respect d'écolier nous enchaînoit, hâtez-vous, Messieurs, de vous accorder sur un mouvement vraiment générateur qui produise un ordre de choses digne du nom d'administration des finances, et qui fasse disparoître ce ténébreux labyrinthe, ce gouffre sans fonds, voisin, dans plus d'un sens, de la rue Vivienne, où tant de coupables et d'ignorans ministres ont si souvent perdu ou dissipé nos moyens de force et de prospérité.

Qu'avons-nous gagné au changement ? est une demande que les ennemis de la constitution

voudroient bien nous préparer ; et ils savent trop comment cette question peut naître du désordre des finances, fruit nécessaire d'une comptabilité à laquelle une mauvaise organisation interdiroit la sévérité.

Mais pardon, mon cher collègue, si je me laisse entraîner un moment au-delà du sujet qui m'a fait prendre la plume : je reviens à la fabrication des assignats.

Je vous ai montré que vous vous êtes presqu'au tant éloigné que moi de la véritable dépense des assignats, en supposant que l'exposé de M. Lablache soit exempt d'erreur. Vous avez dit qu'ils ne coûtoient qu'un sol huit deniers ; j'ai rapporté le bruit public qui les portoit à dix sols ; M. Lablache les fixe à quatre sols et deux cinquièmes de denier ; c'est à peu-près le terme moyen entre nos deux extrêmes : mais j'ai peur, pour le comité, qu'un nouvel examen ne produise un troisième compte qui rende votre critique du mien tout-à-fait ridicule ; car je ne vois pas que les commis aux chiffres, les commis aux signatures, aux endossemens, et les divers faux frais soient compris dans le compte donné à l'assemblée pour fixer son opinion sur la dépense des assignats ; et si ce sont là des

accessoires, il se pourroit qu'ils ajoutassent plus qu'on ne pense au principal.

Quoi qu'il en soit, je desire que le comité des finances ne persiste pas à vouloir nous donner, 1°. des assignats *in*-4°., ce qui n'est pas très-commode.

2°. Des portraits du roi des François, qui ne ressemblent pas à Louis XVI, ce qui n'est pas sans inconvénient, outre l'inutilité de la dépense.

3°. Qu'il consente à ne plus barioler nos assignats à la façon de cette caisse d'escompte, qui n'a mis de bon sens à rien, pas même à sa cupidité; ces vilaines bordures varieront autant que l'on changera de planches, et plus encore; car avec la gravure en taille-douce, les épreuves sont notablement différentes les unes des autres, par l'*usement* de la planche, au point même que de cent en cent épreuves, il s'efface des traits et la teinte s'affoiblit; moyen assez sûr pour favoriser la falsification.

Je souhaite enfin que le comité des finances prenne en considération les propositions que j'ai été chargé de lui faire, ou toutes autres plus économiques, et qui tendent à nous procurer des assignats moins coûteux, moins fa-

ciles à contrefaire, et plus commodes pour la circulation.

Vous connoissez, mon cher collègue, tout mon dévouement.

Chez LEJAY fils, Imprimeur-Libraire, rue de l'Echelle Saint-Honoré.

405